



Honoraires en TRANSACTION

Dont TVA taux en vigueur 20%

VENTES :

- USAGE D'HABITATION

Sur la tranche de prix comprise entre 0€ et 30.490€	9% TTC
Sur la tranche de prix comprise entre 30.491€ et 76.225€	8% TTC
Sur la tranche de prix comprise entre 76.226€ et 152.450€	7% TTC
Sur la tranche de 152.451€ et 399.000€	6% TTC
A partir de 399.001€	5% TTC

-

TERRAINS, FOND DE COMMERCE, AUTRES VENTES

Sur la tranche de prix jusqu'à 76.225€ 12,	6,00% TTC
Au-dessus de 76.225€	9,65% TTC

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur.
Frais pour une estimation 300 € Ttc, Offert en cas de mise en vente à l'agence*.

Honoraires de location conformément à la loi Alur :

Honoraires à la charge du locataire et également à la charge du bailleur :

Frais d'état des lieux = 3 € / m².

Honoraires visites, constitution du dossier, rédaction du contrat :

10 € ttc/m² pour un bien entre 10 m² et 60 m², 9 € ttc/m² pour un bien entre 61 m² et 100 m², 8 € ttc/m² pour un bien à partir de 101 m². Frais d'entremise et de négociation = 0 € / m².

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires VEFA = En fonction du barème du promoteur.

Honoraires variable en fonction des opérations commerciales en cours.

Vente de biens détenus par des entreprise ou des sociétés, y compris les SCI :

Jusqu'à 20 % suivant le travail de conseil et d'assistance en amont.

Barème valable à compter du 30/01/2026, en accord avec l'arrêté du 26 janvier 2022.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.